

Christian Bernath

Initiative populaire «Pour une protection face à la violence des armes»



Médecins de famille Suisse
Association des Médecins de famille et de l'enfance Suisse



Le 13 février 2011, le peuple suisse sera appelé à voter sur l'initiative «Pour une protection face à la violence des armes». Sur demande des initiants, les comités de Médecins de famille Suisse (MFE) et de l'Académie Suisse pour la Médecine Psychosomatique et Psychosociale (ASMPP) ont donné leur accord à la publication dans PrimaryCare du texte que voici, rédigé par le comité d'initiative.

Le 13 février 2011, le peuple votera sur l'initiative «Pour une protection face à la violence des armes». Les ménages suisses abritent 2,3 millions d'armes à feu. Les armes à feu sont parfois utilisées à des fins de suicide, de meurtres et de menaces au sein des familles. Voici les principales revendications de cette initiative:

- L'arme militaire sera conservée dans des locaux sécurisés de l'armée.
- Quiconque entend posséder, porter ou utiliser une arme à feu doit justifier d'un besoin et disposer des capacités nécessaires.
- Des collectes seront organisées afin de recueillir les armes traînant dans les greniers et dans les caves.
- Un registre des armes sera tenu afin d'améliorer la prévention et la poursuite de crimes.
- Les tireurs sportifs responsables, les chasseurs et les collectionneurs d'armes ne sont pas concernés par cette initiative.

De nombreux suicides sont commis sous une forte impulsivité et dans un état de conscience limité. La difficulté d'accès au moyen de suicide visé peut prévenir des suicides. Au Canada et en Australie, une législation restrictive a clairement montré des résultats allant dans ce sens.

Les armes à feu peuvent également jouer un rôle funeste dans le cadre domestique. Il arrive parfois qu'un chef de famille y recoure de façon plus ou moins directe lorsque sa famille ne répond pas à ses attentes. L'utilisation de l'arme comme moyen d'intimidation indirect est de loin la plus fréquente. Nombreux sont les femmes et les enfants vivant ainsi durant des années dans la peur et sous menace, et qui souffrent d'états d'anxiété ou de troubles du développement.

La Société Suisse de Psychiatrie et de Psychothérapie (SSPP) soutient donc cette initiative avec fermeté, car elle contribue à réduire les suicides par arme à feu, la violence et la menace de violence au sein des ménages.

Nous prions par conséquent les médecins de famille suisses de soutenir activement cette initiative et de faire également de la publicité pour elle auprès des patients. Nous vous encourageons à prendre part à la campagne de votation en participant à des débats publics, en rédigeant des lettres de lecteurs et en collaborant à des actions de comités de soutien locaux. Et le comité d'initiative a encore besoin d'argent pour pouvoir mener une campagne efficace. C'est pourquoi tout don est bienvenu.

Vous trouverez des informations complètes et un argumentaire sur le site www.protection-armes.ch. Ce site vous permet également de commander des dépliants et des affiches.

Correspondance:

Dr Christian Bernath

Vorstand SGPP/FMPP

Facharzt für Psychiatrie und Psychotherapie FMH

Ludretikonstrasse 53

8800 Thalwil

christian.bernath@hin.ch

www.schutz-vor-waffengewalt.ch

Pour une protection face à la violence des armes – MFE et l'ASMPP soutiennent l'initiative

Les comités de «Médecins de famille Suisse» (MFE) et de l'Académie Suisse pour la Médecine Psychosomatique et Psychosociale (ASMPP) ont décidé d'appuyer l'initiative «Pour une protection face à la violence des armes» sur le plan conceptuel. En tant que médecins de famille, nous sommes régulièrement confrontés à des situations tragiques en relation avec des armes. Pour des raisons d'éthique médicale, nous approuvons toute mesure permettant d'empêcher des actes irrémédiables et irréfléchis.

Gerhard Schilling,

membre du comité de «Médecins de famille Suisse»